

Les Attaques

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2025-030

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 062-216200436-20251113-D2025_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 06/11/2025 **Membres en exercices :** 19 - **Présents :** 13 - **Nombre de suffrages :** 17

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine,

Excusés : Mme BAUDART Aurélie, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul.

Procurations : Mme BAUDART Aurélie a donné pouvoir à M. CRUSSARD, M. MERCIER à M. LEFEBVRE, Mme VAMPLUS à Mme KRASINSKI, M. VASSEUR à Mme CORDIER.

A été nommée **secrétaire de séance** : Martine MERCIER

Objet : Modification du tableau des effectifs – Avancements de grade

Rapporteur : Madame le Maire

Il convient de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Cette modification, préalable aux nominations, permet la création des emplois correspondants aux grades d'avancement. Il est proposé au conseil de ne pas supprimer les 3 postes antérieurs afin d'anticiper d'éventuels besoins futurs.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **Un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet**
- **Un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à 28H hebdomadaires**
- **Un poste d'attaché principal à temps complet.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE